



Le saviez-vous ?

La réglementation en vigueur oblige les organisations syndicales qui dépassent un seuil annuel de ressources de 230 000 €, nettes des versements à une autre structure syndicale, à faire certifier leur comptabilité par un Commissaire aux comptes (auditeur légal qui est un auxiliaire de justice) ainsi qu'à les publier sur le site Internet du Journal Officiel, à l'adresse suivante :

<http://www.journal-officiel.gouv.fr/comptes-syndicats/index.php>.

Pour ce qui concerne les syndicats de la DGFIP, il suffit alors de taper les mots « *finances publiques* » dans le champ « Titre de l'organisation » pour pouvoir consulter tous les comptes depuis l'exercice 2012, publiés à partir de 2013.

Cette publication doit normalement intervenir dans l'année qui suit la date de clôture de l'exercice comptable.

Si vous n'y trouvez pas une organisation syndicale, c'est soit que son seuil annuel de ressources nettes la situe en dessous de 230 000 €, soit qu'elle ne défère pas à l'obligation légale...



Le respect des obligations légales est une chose, l'indépendance financière en est une autre : on peut en effet raisonnablement estimer qu'**un syndicat doit d'abord fonctionner avec les cotisations que ses adhérents versent librement plutôt que de prestations de service**, qui supposent en contrepartie une activité marchande, ou de subventions reçues.

Pour permettre de vérifier cela, la réglementation a également prévu la publication d'une annexe obligatoire consistant en un tableau des ressources de l'exercice. Pour **F.O.-DGFIP**, ce tableau fait apparaître de manière très régulière un taux de cotisations encaissées de **85 %** : autrement dit, **ce sont les cotisations de ses adhérents qui financent** l'essentiel des coûts de fonctionnement du Syndicat. C'est cela aussi, l'indépendance syndicale.

Il est à noter que, tous les 4 ans, pour l'organisation de son congrès national, le Syndicat fait appel à la participation financière de ses sections pour une partie du coût d'hébergement de leurs délégués : mais ce sont **là encore des ressources issues des cotisations collectées localement auprès de nos adhérents**.



Le syndicat **F.O.-DGFIP** est à l'image de la composition sociologique de la DGFIP.

Deux indicateurs suffisent à le démontrer :

la répartition des **adhérents par catégorie** statutaire qui est de **28 % de A, 45 % de B et 26 % de C**, à comparer avec les 30 % de A, 41 % de B et 29 % de C exerçant leurs fonctions à la DGFIP en 2017 (tels qu'ils figurent dans le Rapport d'activité 2017 de la DGFIP) ;

par ailleurs, avec **60 % d'adhérentes**, la proportion de femmes dans le Syndicat est exactement la même que celle qu'elles représentent dans l'ensemble des agents de la DGFIP.

Encore faut-il préciser que la légère sous-représentation des "A" s'explique par l'existence d'un autre syndicat adhérent à [notre fédération des Finances](#) sur le périmètre des cadres dirigeants (ou A++), le [SNCD-FiP](#).



Pour finir, parlons un peu de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

S'il est facile de se glorifier d'un pseudo accord sur le sujet que certains s'empressent de promouvoir, quelle est la réalité mise en pratique dans notre syndicat ?

Non seulement les adhérentes y sont majoritaires en nombre, mais **les femmes occupent aussi nombre de postes de responsable de section départementale, ainsi que quasiment la moitié de ceux de [notre Bureau National](#)**.

Plus symbolique encore, **F.O.-DGFIP est la seule organisation syndicale de la DGFIP à avoir une femme comme Secrétaire Générale depuis ... 2014**.

L'égalité professionnelle, il ne suffit pas d'en parler : il faut aussi se l'appliquer à soi-même !

Enfin, s'il ne fallait citer qu'une seule revendication de **F.O.-DGFIP** pour promouvoir une véritable égalité professionnelle femmes-hommes, ce serait **que les agents promus de catégorie statutaire C en B ne soient plus soumis à une mobilité géographique forcée**, celle-ci étant particulièrement pénalisante pour une femme chargée de famille par exemple.

**C'est bien parce que nous sommes à l'image des agents de la DGFIP que, pour nous, le plus important c'est vous !**

